

Diffusion exclusive aux conseillers. Non destiné à la clientèle.



## Croissance et garanties : inspirez confiance aux clients – Documentation 2025-2026 sur les REER pour vous aider, vous et vos clients

La période des REER est arrivée et nous voulons nous assurer que vous avez toute l'information et tout le matériel dont vous avez besoin pour appuyer vos clients en cette période.

### Activités et marketing liés aux REER

- La [page d'accueil REER](#) renferme de nouveaux documents et des documents mis à jour, notamment du matériel de marketing, des renseignements sur les produits, des demandes de contrat, des formulaires et des articles dont vous pouvez faire part à vos clients.
- Le [Guide sur la fiscalité et la retraite](#) simplifié renferme des renseignements fiscaux importants et les dates de cotisation à retenir pour les REER de l'année 2025 ; vous pouvez l'envoyer à vos clients pour amorcer la conversation.
- Les bandeaux publicitaires et les publicités dans LinkedIn sont en cours pour faire la promotion du FPG RBC et du compte d'épargne à intérêts récemment lancé.



Vous trouverez ces ressources et bien d'autres sur la [page d'accueil REER](#). Toutes nos ressources ont été mises à jour pour tenir compte de la fermeture des fonds [communiquée précédemment](#).

### Autres façons d'épargner avec le compte d'épargne à intérêt

Nous vous rappelons que le nouveau [Compte d'épargne à intérêt Fonds de placement garanti RBC](#) est offert depuis le 8 septembre. Les dépôts dans le compte d'épargne à intérêt accumulent des intérêts chaque jour, sont protégés contre les replis des marchés et offrent les avantages d'un FPG RBC. Il constitue donc une solution supplémentaire pour vos clients qui souhaitent protéger leur patrimoine, et une autre occasion pour vos conseillers de renforcer leurs relations avec eux.

Quand les besoins et le portefeuille de vos clients évoluent, prenez le temps de discuter avec eux du rôle des Fonds de placement garanti RBC® (FPG) dans l'atteinte de leurs objectifs de planification de la retraite et de la succession. Procurez à vos clients une sécurité pour leurs placements sans qu'ils aient à renoncer au potentiel de croissance, le tout en s'appuyant sur l'expertise de RBC Gestion mondiale d'actifs, un nom reconnu dans le secteur de la gestion des placements mondiaux.

Gardez l'œil ouvert, d'autres activités seront bientôt offertes pour vous aider, vous et vos clients, pendant cette période des REER.

### Des questions ?

Pour tout complément d'information, visitez le [Centre des ressources](#) ou communiquez avec votre conseiller à la vente RBC Assurances® :

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRI : 1 888 770-2586, option n° 3

#### **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Les Fonds de placement garanti RBC sont des contrats de rente individuels à capital variable, appelés fonds distincts. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les fonds communs de placement sous-jacents et les portefeuilles offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Lorsque les clients déposent de l'argent dans un contrat de Fonds de placement garanti RBC, ils n'achètent pas des parts des fonds communs ou des portefeuilles gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et, par conséquent, ils ne possèdent ni les droits ni les privilèges détenus par les porteurs de parts de ces fonds. Les détails sur le contrat pertinent figurent dans le document Notice explicative et contrat FPG RBC qui se trouve à l'adresse [rbccassurances.com/fpg](http://rbccassurances.com/fpg).

®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.